

Loi électorale du Canada

assument la plupart, sinon la totalité, du coût de la campagne électorale.

Une voix: Combien a-t-on donné à la caisse électorale du parti conservateur l'année dernière?

M. Hawkes: On a posé une question en face, que je n'ai pas bien entendue.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'honorable député de Gatineau (M. Cousineau) invoque le Règlement.

M. Cousineau: Mon honorable collègue a allégué, je crois, que les députés du parti au pouvoir étaient les seuls à recevoir des dons durant une campagne électorale. Alors ma question est la suivante: Est-ce que le parti progressiste conservateur n'a pas aussi reçu des dons de la part du grand public?

[Traduction]

M. Hawkes: Nous recevons des dons du grand public. Je prétends que le parti libéral se sert de fonds obtenus des contribuables qui, dans ma circonscription tout au moins, ne sont pas considérés comme des dons, mais plutôt comme des cotisations obligatoires aux bons éléments du parti.

Je m'inquiète de ce qu'un si grand nombre de députés d'en face qui ont des questions à poser sur ce bill...

[Français]

Mme Bégin: J'ajouterai que le parti progressiste conservateur adresse aussi à des ministres libéraux des demandes de fonds de leur parti avec des cartes de membres, comme je viens d'en recevoir aujourd'hui, en vue de recueillir des fonds, parce que je pense qu'ils ont beaucoup de difficulté avec le public.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) pourrait-elle écrire à Norman MacLeod pour qu'il ait l'obligeance de rayer mon nom de sa liste d'adresses.

Une voix: Le mien aussi.

M. Taylor: Rayez aussi mon nom.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, le niveau du débat s'élève-t-il ou s'abaisse-t-il? Je signale au ministre que j'ai reçu deux lettres du parti libéral et que, de plus, j'ai envoyé un don de 10c.

Une voix: C'est trop.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ils ont même gaspillé vos 10c.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, je commençais justement à souligner que dès qu'on examine les principes de ce bill et qu'on essaie de les formuler un peu clairement à l'intention de la population, les ministériels manifestent remarquablement

plus d'intérêt et essaient de poser des questions pour obtenir des précisions.

J'espère que cela aura été utile et encouragera certains députés d'en face à s'asseoir et à lire le bill, à rassembler quelques idées et à venir nous en faire part ici. S'ils ont l'intention de voter pour, les Canadiens trouveront sans doute un peu bizarre qu'aucun d'entre eux ne se soit donné la peine de venir s'en expliquer. Ils se contentent de voter pour sans le justifier. Je pense qu'il serait dans l'intérêt de la démocratie qu'on nous expose un peu les motifs véritables ou imaginaires qui peuvent amener à appuyer ce bill.

L'heure des initiatives parlementaires tire à sa fin et il y aurait tant d'autres choses à dire. A partir du moment où l'on réduit à 47 jours la durée totale de la campagne électorale, au lieu de 60, beaucoup d'autres articles de ce bill demandent à être examinés parce qu'ils ont des effets réels sur l'électeur. Pour en donner un exemple à la Chambre, un exemple partiel seulement, le temps prévu pour la révision est historiquement de 14 jours. Tous ceux qui ont été élus à la Chambre des communes ont connu des néo-Canadiens qui avaient obtenu la citoyenneté deux mois ou un an auparavant, et qui ne voyaient pas la nécessité de parcourir la liste pour vérifier si leur nom y figurait mais qui comptaient bien exercer leur droit de vote. Personne ne les a découverts, personne n'a inscrit leur nom sur la liste en 14 jours. Le délai de révision de sept jours mérite un examen très attentif. Nous avons un pays complexe dans un monde complexe, et sept jours ne suffisent pas.

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat. Je constate que je dispose d'environ une minute et demie pour condenser tout ce que j'espère dire.

Une voix: C'est trop.

M. Kilgour: Ils disent que c'est trop, en face. J'aimerais dire qu'à mon humble avis, ce bill fait penser au médecin qui soignerait une appendicite aiguë avec un sparadrap. Il ne s'attaque pas à la racine du mal, mais il permet aux gouvernements de prétendre qu'ils s'occupent des graves questions de réforme électorale. Pourquoi ne pas réduire la campagne électorale à 10 jours ou une semaine, comme quelqu'un l'a suggéré je pense de l'autre côté? Pourquoi faut-il 47 jours? Il me semble que pour celui qui veut se faire réélire, c'est une campagne de sept jours qu'il faut. Puisque mon temps est épuisé, j'ajouterai qu'il faudrait que quelqu'un traite au moins de cette question, s'il y en a de l'autre côté qui ont assez de cran pour parler du bill. Puis-je dire qu'il est quatre heures?

● (1600)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre je vous prie. Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.